

Toulouse, le



Monsieur Jean Claude COUSTEL

Président

Association Vélo pour le développement

du Cyclisme Urbain 5 avenue Collignon 31200 TOULOUSE

Affaire suivie par : Ph BENABARRE

Téléphone: 05 34 45 96 48

N/Références: DIT/INFRA/CP/PhB/D2800907

Objet: VELO ROUTE

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre bulletin trimestriel (janvier-avril 2008) et je vous en remercie.

Suite à la lecture de l'article du Délégué régional de l'AF3V pour Midi-Pyrénées, et contrairement à ce qui est affirmé par son rédacteur, je tiens à préciser que la Région n'est absolument pas absente de l'action en faveur des vélo-routes et voies vertes.

En effet, la Région a mis en œuvre dans le cadre du schéma régional des voies vertes et vélo route la piste cyclable le long du canal des deux mers en Tarn-et-Garonne dans le cadre du CPER 2000-2006.

Cette opération a bénéficié, entre 2004 et 2007, d'un montant de 2,6 M€ de subventions régionales pour un investissement de 8,5M€ (30 %), en complément des concours apportés par ailleurs par l'Etat et l'Union européenne.

Par ailleurs, la Région a affecté, depuis 2003, 585 190 € en faveur de 7 autres projets territoriaux de vélo route et voie verte (1 en Ariège, 1 en Aveyron, 1 en Haute Garonne, 2 dans le Lot, 1 dans les Hautes Pyrénées et 1 en Tarn et Garonne).

Je vous demande donc de bien vouloir porter à la connaissance des lecteurs du bulletin de votre association ces informations afin que les affirmations de Monsieur Savary soient définitivement corrigées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Martin MALVY

Copie à M. SAVARY Délégué AF3V

